

Réflexion et méditation proposée par Mgr Pascal Wintzer pour le vendredi 15 mai 2020

Les versets qui précèdent immédiatement ceux de ce jour ont vu Pierre prendre la parole devant les Apôtres et les Anciens de l'Eglise de Jérusalem. Lui, le Juif, n'a pas craint de défendre l'attitude de Paul d'accueillir des païens parmi les frères sans leur imposer la pratique de la Loi d'Israël : *Moi, j'estime qu'il ne faut pas tracasser ceux qui, venant des nations, se tournent vers Dieu, mais écrivons-leur de s'abstenir des souillures des idoles, des unions illégitimes, de la viande non saignée et du sang.* Actes 15, 19-20.

On constate qu'il adopte une position médiane, pour faire court, entre Jacques et Paul. Se manifeste ainsi son sens des responsabilités ; surtout, Luc veut mettre en valeur le rôle particulier de Pierre dans le collège apostolique et l'Eglise primitive. Son premier souci est d'assurer la communion des communautés, sans rien compromettre de l'appel premier : annoncer à tous le salut en Jésus Christ.

Etant donné que c'est l'Eglise d'Antioche qui a envoyé une délégation à l'Eglise de Jérusalem, cette dernière envoie Jude et Silas accompagner Paul et Barnabé à Antioche. *Nous vous envoyons donc Jude et Silas, qui vous confirmeront de vive voix ce qui suit : L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé de ne pas faire peser sur vous d'autres obligations que celles-ci, qui s'imposent : vous abstenir des viandes offertes en sacrifice aux idoles, du sang, des viandes non saignées et des unions illégitimes. Vous agirez bien, si vous vous gardez de tout cela. Bon courage ! » On laissa donc partir les délégués, et ceux-ci descendirent alors à Antioche. Ayant réuni la multitude des disciples, ils remirent la lettre. À sa lecture, tous se réjouirent du réconfort qu'elle apportait.* Actes 15, 27-31.

La suite des événements montre que la décision de l'assemblée de Jérusalem se révèle prudentielle plus que normative. Peu à peu, au gré des changements des contextes dans lesquels se trouveront les chrétiens, certaines des prescriptions formulées ici perdront de leur pertinence et surtout de leur sens. La question du sang sera bien vite oubliée ; ce sera différent pour ce que l'on appelle les *idolothytes*, autrement dit les viandes offertes aux idoles : tant que le paganisme sera présent dans l'Empire, cette question demeurera un lieu de tension, de distinction pour les chrétiens ; consommer ces viandes pouvant être compris, non pas vécu, comme une forme de reconnaissance des divinités païennes. Quant aux unions illégitimes, ceci demeure un point d'attention pour les chrétiens ; les récents synodes romains sur la famille l'ont bien rappelé.

Dans ces décisions de l'assemblée de Jérusalem, comprise parfois comme le premier concile, on peut entendre des choses qui semblent lointaines et peu pertinentes pour nous. Certes, cependant, c'est la question de la différence chrétienne qui est ici posée. Elle demeure bien entendu, elle peut se poser de manière dramatique, lorsque des fonctionnaires, des militaires, doivent obéir à des ordres iniques, voire à un régime non-démocratique. Plusieurs ont dû voir le dernier film de Terrence Malick, *Une vie cachée*, qui montre le courage d'un soldat autrichien pendant le régime nazi, au nom de sa foi. C'est aussi à de tels choix que sont affrontés certains, face à des pratiques économiques, médicales, etc. Bien entendu, le sens moral n'est pas l'apanage des chrétiens, mais, en raison, de leur foi, ils ne sauraient s'y soustraire.